

Brocante du (18/05/2025)

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal & Ville

Téléphone

Email@.....

N° carte d'identité

Délivrée par, le/...../.....

Immatriculation du véhicule

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Les réservations et paiements se font (sur place)

Fait à, le 18 /05 / 2025

Signature

REGLEMENT

Brocante du (18/05/2025)

Article 1 - Lieu de la brocante

PL GÉNÉRAL DIGONNET

& HALLE AUX BLÉS

Article 2 -Jour & heures de la brocante

18/05/2025 8h 18h

Article 3 - Produits dont la vente est interdite

Les animaux vivants.

1. Certains animaux protégés empaillés comme les rapaces, les félins.
2. Les matériaux issus d'animaux protégés comme l'ivoire et les cornes de rhinocéros.
3. Les boissons alcoolisées ou non et la nourriture.

4. Les objets pouvant s'avérer dangereux comme les armes à feu qui doivent être rendues inutilisables.
5. Les copies et contrefaçons comme par exemple les sacs Vuitton.
6. les objets neufs encore dans l'emballage sont aussi interdit.
7. Le particulier n'a pas le droit de vendre des objets fabriqués de ses mains, comme par exemple une peinture.
8. Les objets à caractères très marqués politiques ou religieux pouvant gêner le public. Entre d'autres termes les objets ostentatoires comme par exemple une affiche représentant Hitler.